

Commune de Neuville-les-Dames (Ain)

Compte-rendu du conseil municipal n°13 du 21 juillet 2021 à 19 heures 30

Absents excusés : MOISSENET Nadine – GAUDET Grégory – THIERRY Dorian

Absents :

Pouvoirs : Mme MOISSENET à M. CHALAYER – M. GAUDET à M. JEULIN – M. THIERRY à M. PROS

Secrétaire de séance : Aurélie MONNIER

Convocation du 17/07/2021

En préambule, Michel Chalayer demande à Aurélien Josserand si la séance sera enregistrée. Aurélien Josserand répond qu'elle ne sera pas enregistrée. Isabelle Martel demande si la séance du 16 juin 2021 a été enregistrée. Aurélien Josserand répond que la séance a été enregistrée. Le conseil municipal n'en avait pas été avisé. Il excuse Nathalie Chavassieux, agent administratif, absente pour des raisons personnelles.

Compte-rendu de la séance du 16 juin 2021.

Michel Jeulin donne lecture des demandes de Grégory Gaudet dont il détient le pouvoir :

- Il est regrettable que l'enregistrement n'ait pas été annoncé
- Il considère que la délibération concernant le règlement scolaire n'était pas un vote

Aurélien Josserand précise que pour le point des questions diverses concernant le Neuvill'finances, il s'agit des 13 prêts des bailleurs sociaux garantis par la commune.

Le conseil municipal, par 4 voix contre (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Aurélien Josserand et Alison Verger) et 1 abstention (Grégory Gaudet),

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 16 juin 2021.

1 - Voirie/Assainissement – Devis pour travaux de réfection de tampons de regards d'assainissement et autres travaux de voirie.

Michel Jeulin, adjoint, explique que ce point avait été ajourné lors de la séance précédente pour permettre une étude complémentaire. Concernant les tampons rue de la Basse Bresse, l'agence routière du Département a été contactée. Il donne lecture de la réponse reçue : le Département n'est pas responsable des dégradations. Un compte-rendu des études de comptage nous sera communiqué ultérieurement et pourra justifier d'éventuels travaux d'agrandissement des chaussées. Concernant le busage du fossé au lieu-dit Les Chandelières, le chemin appartient à la commune. Le busage de l'accès au chemin est donc à la charge de la commune.

- Devis Entreprise Romain PERRIER TP du 21/04/2021 :

- Budget assainissement (reprise de tampons de regards)..... 7 508,00€ ht (9 009,60€ ttc)
- Budget principal (Busage fossé Les Chandelières et abords de la rue de la Dombes)..... 4 538,00€ ht (5 445,60€ ttc)

TOTAL12 046,00€ ht soit 14 455,20€ ttc

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise Romain PERRIER TP.

2 - Cimetière – Réfections des faces extérieures des murs Nord et Est et remplacement du portail.

La parole est donnée à Sylvain Dumont. Concernant le portail, 3 entreprises ont été consultées : Montbarbon (portail en alu), Bresse Soudure et Large Métal. Concernant les murs Nord et est, il s'agit de retravailler le pisé et la couverture. Le soubassement est en bon état. 3 entreprises ont été consultées : Douvre-Musy SARL, Caïdi Façades et l'entreprise Rey et fils. Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Réfection murs – Devis entreprise REY et Fils (St Julien/Veyle)..... 10 370,70€ht 12 444,84€ttc
- Remplacement portail – Devis entreprise LARGE METAL (Chatillon) 3 327,00€ht 4 208,40€ttc

TOTAL13 697,70€ht 16 653,24€ttc

(Inscription budget primitif 2021 : Hors opération – C/2116 17 000 €)

Sylvain Dumont précise que les appuis de murs seront refaits par les services techniques.

Aurélien Josserand considère que ces travaux destinés au cimetière ne sont pas primordiaux au regard des finances de la commune. Il propose que l'on fasse l'impasse de l'enduit de finition et protecteur considérant que le pisé à nu n'est pas un danger pour la longévité du mur.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Aurélien Josserand et Alison Verger),

DÉCIDE de réaliser les travaux de réfections des faces extérieures des murs Nord et Est et le remplacement du portail.

ACCEPTE les devis des entreprises Rey et fils et Large Métal.

3 - Location local professionnel situé 18 place des Chanoinesses (dans le bâtiment situé 284 Place du Chapitre) (Convention d'occupation précaire du 23/01/2020 signée avec EPIC Sellerie Artisanale) – Résiliation par le preneur – Réduction du délai de préavis de 3 mois à 1 mois.

Michel Chalayer, maire, explique qu'une proposition a été faite à Emilie Paradis pour installer son atelier dans une maison privée sur la place du Chapitre. Les négociations entre le propriétaire et Emilie Paradis n'ont pas abouti. Elle a trouvé un local très bien situé à Chatillon dans le centre-ville.

Florent Chevrel dit qu'elle a demandé pour acheter le local Baillet mais que le maire n'a pas voulu y donner suite.

Michel Chalayer répond qu'il est prêt à rencontrer Emilie Paradis et Florent Chevrel pour en discuter.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE de réduire le délai de préavis de 3 mois à 1 mois.

4 - Installation d'abri-voyageurs (arrêt de cars Grande rue direction Bourg et route de Condeissiat) par la Région sur demande de la Commune.

La parole est donnée à Sylvain Dumont. Il explique qu'un abribus a été demandé pour protéger les enfants qui attendent le bus à Bel Air. La Région subventionne ces équipements par le biais d'une convention stipulant qu'elle se charge du financement et de l'installation des abris et que la commune se charge de réaliser une dalle en béton sur laquelle l'abri sera installé. Yves Pros, adjoint, ajoute qu'ils ont contacté Thibaut Fichet, chargé de mission mobilité au Conseil régional. D'autres abris seraient nécessaires : Grande rue en direction de Bourg et éventuellement Grande rue en direction de Chatillon. Le délai de réalisation pourrait prendre 3 mois environ (autorisation du Département, dossier à déposer à la Région, réalisation de la dalle, pose des abris).

La maintenance de ces abris et les dégradations restent à la charge de la Région et seules la propreté et la mise en place d'un périmètre de protection restent à la charge de la commune.

Après en avoir débattu, il est décidé de se prononcer sur le nombre d'abris à demander :

- 3 abris : 8 votes
- 2 abris : 11 votes

Le conseil municipal, d'une part, par 11 voix pour

DÉCIDE de demander l'autorisation d'installer 2 abri-voyageurs

et, d'autre part, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la signature de la convention avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

5 - Mutuelle santé communale – Accréditation et partenariat avec la mutuelle MUTUALP en faveur des habitants de la commune.

Isabelle Martel, adjointe, explique les objectifs de la mise en place d'une mutuelle santé communale. 8% de la population n'ont pas de mutuelle (étudiants, personnes en recherche d'emploi, en CDD, autoentrepreneurs, artisans, commerçants), cela représente 3 personnes sur 10. Il n'y a aucun coût pour la commune. Il s'agit d'une action de santé et de prévention. Le groupe de travail solidarité / enfance jeunesse s'est réuni à ce sujet pour comparer les propositions des mutuelles Mutualp, Aesio, Axa et Groupama. La proposition de Mutualp a été retenue. Il s'agit d'une mutuelle à but non lucratif basée sur Lyon. Il n'y a aucune sélection pour adhérer à la mutuelle et pas de délai de carence. Il y a 3 niveaux de garanties ; les niveaux 2 et 3 prennent en compte les soins de bien-être. Le principe est de signer une convention qui autorise M. Falconnet à entrer en contact avec les habitants qui souhaitent adhérer à cette mutuelle. La durée de la convention est d'1 an renouvelable par tacite reconduction. Une réunion publique pourrait avoir lieu courant octobre 2021. Des plaquettes de présentation, financées par Mutualp, pourraient être distribuées avec le Neuvill'infos du mois d'octobre.

Le conseil municipal par 17 voix pour et 2 abstentions (Florent Chevrel et Laurent Meilheurat)

ACCEPTE la mise en place de la mutuelle santé communale avec la mutuelle Mutualp.

AUTORISE la signature de la convention.

6 - Projet aire de jeux pour enfants à l'Est du city-stade

Isabelle Martel, adjointe, explique que le projet a été étudié au sein du groupe de travail solidarité / enfance jeunesse. Plusieurs fournisseurs ont été consultés : JPP Direct, Transalp, Compan, Proludic. La société Proludic a été retenue. La commande doit être passée avant le 31/08/2021 pour bénéficier du tarif proposé. La livraison, l'installation et le paiement auront lieu en 2022.

- Devis Société PROLUDIC (Vouvray – 37210) du 22/06/2021 17 878,48 HT soit 21 454,18 TTC

Un devis est en attente pour le terrassement. La modification du PLU est en cours.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la mise en place d'une aire de jeux pour enfants

AUTORISE le maire ou son représentant à passer la commande.

7 - Personnel – Emplois non permanents – Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités pour l'année scolaire 2021/2022 (Renouvellement des dispositions de l'année scolaire 2020/2021).

Yves Pros, adjoint, explique qu'il s'agit de renouveler les postes existants de Céline Briday, Johanna et Annie Razurel.

<i>Emploi/fonction</i>	<i>Grade</i>	<i>Durée temps de travail</i>	<i>Rémunération</i>	<i>Durée du CDD</i>
Ecole maternelle- Pause méridienne- Accueil périscolaire	Adjoint d'animation	14 h 20 minutes par semaine scolaire	Echelle du cadre d'emploi des adjoints d'animation	Du 01/09/2021 au 06/07/2022
Restaurant scolaire et pause méridienne	Adjoint d'animation	1 h ½ par jour scolaire	Echelle du cadre d'emploi des adjoints d'animation	Du 01/09/2021 au 06/07/2022
Entretien locaux sportifs, scolaires et restaurant scolaire (Covid 19)	Adjoint technique	Plafonné à 5 heures hebdomadaires	Echelle du cadre d'emploi des adjoints techniques (selon heures réellement effectuées)	Du 01/09/2021 au 06/07/2022

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

HABILITE le maire à recruter contractuellement un agent pour pourvoir cet emploi et à fixer le niveau de rémunération dans les limites de l'échelle indiciaire indiquée.

8 - Accueil périscolaire – Modification complémentaire du règlement intérieur pour la rentrée de septembre 2021 introduisant la possibilité de solliciter une pièce d'identité à la personne récupérant un enfant.

Michel Chalayer donne lecture d'un compte-rendu qu'il a reçu à propos d'un événement malencontreux qui a eu lieu au périscolaire lorsqu'un parent est venu chercher son enfant. Afin de préserver la sécurité des enfants et des agents communaux, il est proposé l'introduction de l'alinéa suivant à l'article 8 du règlement intérieur de l'accueil périscolaire « Retour à la maison » : - « En cas de doute sur l'identité de la personne venant récupérer l'enfant, l'agent de l'accueil pourra demander la présentation d'une pièce d'identité. »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la modification complémentaire du règlement intérieur pour la rentrée de septembre 2021.

9 - Projet crèche Communauté de communes de la Dombes – Autorisation à l'EPF de l'Ain pour cession à la CC Dombes à l'euro symbolique d'environ 1450 m² à détacher de la parcelle cadastrée C 1581.

Michel Chalayer, maire, explique qu'il souhaite que le projet de la crèche soit présenté par la CCDombes en septembre prochain en même temps que le projet des commerces. L'estimation du terrain est d'environ 15000€, cédé pour 1€ symbolique à la CCDombes pour la construction de la crèche près des écoles.

Il rappelle que l'implantation de ce projet se situe sur un terrain, cadastré section C 1581, à l'Est du groupe scolaire Condorcet. Ce terrain est actuellement propriété de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) qui le porte pour le compte de la commune par une convention en date du 18 avril 2018. La réalisation de l'opération communautaire nécessiterait le détachement d'un lot d'environ 1450 m² de la parcelle C 1581. La surface exacte sera déterminée lors de la préparation du document de division. Cette cession interviendrait directement entre l'EPF de l'Ain et la Communauté de communes de la Dombes, à l'euro symbolique. Il conviendrait d'autoriser l'EPF de l'Ain à procéder à cette cession.

Par ailleurs, monsieur la maire précise qu'une première répartition des charges suivantes a été négociée entre les deux collectivités :

- cession foncière d'environ 1450 m² à la Communauté de communes de la Dombes : à l'euro symbolique,
- frais de géomètre pour bornage et détachement : à charge de la commune,
- frais d'actes notariés : à charge de la communauté de communes,
- aménagement de l'accès et cheminement piétons au Sud du projet : à charge de la commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 15 voix pour, 3 voix contre (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Alison Verger pour manque d'informations sur les chiffres du projet) et 1 abstention (Aurélien Josserand par rapport au fait que lors de la campagne électorale, l'équipe Avec vous pour Neuville mentionnait le coût de la CLECT pour la commune)

- **AUTORISE** l'Etablissement Public Foncier de l'Ain à céder à l'euro symbolique, environ 1450 m² de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section C 1581, tel que matérialisé sur le plan ci-joint, dont la contenance exacte sera déterminée après intervention du géomètre,
- **APPROUVE** la répartition des charges présentées par monsieur le maire.

10 - Actes de gestion accomplis par le maire du 01/03/2021 au 30/06/2021 dans le cadre des délégations consenties par délibération n° D2020_025 du 05 juin 2020

Michel Chalayer, maire, donne lecture des actes de gestion.

Valérie Clair-Moninot annonce que les frais d'avocats pour le litige avec Confort Immobilier s'élèvent à 13500€.

11 - Questions diverses

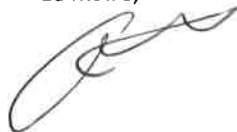
- Récompense pour les jeunes neuvillois qui ont réussi leurs examens : Isabelle Martel se renseigne sur les possibilités.
- PLUI : la décision n'est pas encore prise.
- Médecins : pas d'information complémentaire à ce jour.
- Toiture église : explication sur les baisses des subventions. Changement dans les directives du Département et de la Région
- Projet commerce : précision au sujet du COPIL. Les groupes de travail travailleront sur le projet. Des commissions pourront être constituées pour des sujets précis. La constitution d'un COPIL n'est pas encore actée. La volonté est de travailler avec la minorité sur le projet qui a été présenté aux conseillers. Point de vigilance au sujet de l'idée d'un bar/tabac qui pourrait concurrencer les Glycines.
- Banquet des classes : une réunion aura lieu dimanche 25/07 pour prendre la décision d'organiser ou non le banquet. Les consignes sanitaires ont été données à la présidente.
- Indemnités du maire : Michel Chalayer distribue le tableau récapitulatif des indemnités du maire des mandats précédents. Les indemnités de la CCDombes et de la Commune versées à Florent Chevrel entraînaient le dépassement du plafond et par conséquent, la CCDombes et la Commune payaient des charges.

12 - Informations du maire et des adjoints.

- Michel Chalayer donne lecture de la carte de remerciements de Jacqueline Berthillot à l'occasion de son départ en retraite.
- Michel Jeulin informe qu'une place PMR sera créée sur le parking de la rue Saint-Maurice, vers l'ancien Monument aux Morts. Une place PMR pourrait être supprimée place de la Mairie.
- Isabelle Martel informe qu'une marelle a été peinte par le Local jeunes vers le City stade. Elle est très appréciée des enfants.
- Prochain conseil municipal aux alentours du 21 septembre.

La séance est levée à 22h30.

Le maire,



Michel CHALAYER.

La secrétaire de séance,



Aurélie MONNIER.